

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Coupe Québec PK et GAF (D1 – N Intro à N7)

28 au 30 novembre 2025

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

HOPLA (HPA)
Directrice : Roxanne Bilodeau
Courriel : coordo.rec@hopla.ca
Site web : <https://hopla.ca/>



Gymnastique | Parkour | Trampoline | Cheerleading

LIEU

PK
ÉCOLE SECONDAIRE THÉRÈSE-MARTIN
916 rue Ladouceur, Joliette, QC, J6E 3W7

- [Lien Google Map](#)
- *Prenez l'entrée vous menant vers les débarcadères d'autobus.*

GAF
CENTRE MULTISPORTS DE JOLIETTE
1000 rue Ladouceur, Joliette, QC, J6E 3W7

- [Lien Google Map](#)

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Hôtel Château Joliette

450 rue St-Thomas
Joliette, QC, J6E 3R1
450-752-2525 / [Site web](#)

Code de groupe : HPA

Days Inn par Wyndham Berthierville

760 rue Gaboury
Berthierville, QC, J0K 1A0
450-836-1621 / [Site web](#)

Code de groupe : HPA

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

	PK
Coupes Québec*	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
	Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

	GAF
Coupes Québec	Aucun

* Paiement possible : Via la billetterie en ligne, argent comptant, carte de crédit et carte de débit.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

SERVICE MÉDICAL

Un service de physiothérapie sera offert sur le plateau de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Les 2 sites de compétitions sont adjacents.
- Un restaurant sera disponible au site de compétition PK.
- Les remises des récompenses PK et GAF auront lieu au même endroit, dans les gymnases de l'École Secondaire Thérèse-Martin. Les participants GAF devront donc sortir du Centre Multisports pour se diriger à la remise des récompenses et au restaurant.

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition. Concernant les repas, il y en aura à vendre au restaurant à un prix préférentiel.

MUSIQUE GAF

Veuillez déposer les musiques [ICI](#).

EXIGENCES DES FICHIERS DE MUSIQUE

- Format du fichier : MP3 ou MP4
- Nomenclature du fichier :
 - Suivre l'ordre suivant : Club_Catégorie_Nom_Version
 - **Important : Ne pas mettre d'accent ou caractère spécial (é, è, ô, ë, etc.)**
 - V1 = Première version (premier envoi)
 - V2, V3 et plus = Lorsqu'il s'agit d'un changement de musique
 - Ex 1 = GYMQC_JR_Josée-Anne Adam_V1
 - Ex 2 = GYMQC_N10_Raphaëlle Côté-Gélinas_V2

Question ou changement de musique :

Contactez Christian Turp (cturp@gymqc.ca)

HORAIRE ET INSCRIPTION

(1 de 2)

- | | PK | GAF |
|---|-------------------------|------------------------|
| • Date limite d'inscription et de paiement : | 6 novembre 2025 | 26 octobre 2025 |
| • Date de publication de l'horaire : | 10 novembre 2025 | 31 octobre 2025 |
| • Frais d'inscription : | | |

PK	
PK (N1 et plus)	63,25\$
Entraîneur	0,00 \$

GAF	
GAF (N Intro à N7)	143,00\$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour dépôt d'une musique GAF après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

HORAIRE ET INSCRIPTION

(2 de 2)

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

Non-membres PK : Pour les non-membres de GYMQC (athlète indépendant ou organisme non-membre), veuillez remplir le formulaire web suivant : <https://am.lol/p/tvwruFN>

Membres PK et GAF :

1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.
2. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - a. Choisissez l'événement et le club.
 - b. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - c. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - d. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - e. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - f. Lire la procédure et condition.
 - g. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - h. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - i. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (coordo.rec@hopla.ca).
3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « Hopla inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante : 150 rue des Affaires, Notre-Dame-des-Prairies, QC, J6E 7Y2.
 - b. Par virement bancaire :
 - Transit : 00026
 - Institution : 815
 - Folio : 2046431
 - c. Par virement électronique :
 - Courriel : info@hopla.ca
 - Mot de passe : Hopla
 - Question : Entreprise
4. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
5. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
6. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

(1 de 2)

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (coordo.rec@hopla.ca) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.

ANNULATION

(2 de 2)

- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.